

## Territoires et Cinéma, septembre-octobre 2016

### En Bref Territoires et Cinéma

»> Septembre-Octobre 2016 <<◀

#### Inégalité des territoires ?

**Vous trouverez dans ce numéro l'annonce du colloque que nous organisons avec l'AMRF.**

Les rencontres du calendrier font que notre ami le sénateur du Lorient Jean-Pierre Sueur, le sénateur dans la défense du cinéma, vient de poser une question écrite à la Ministre de la Culture. Vous trouverez en page 2 cette question, et la réponse de la Ministre qui détaille très complètement le soutien apporté par le CNC à la diffusion du cinéma. Ce soutien est d'ailleurs couronné de succès, l'argumentation de la fréquentation en témoigne.

**Toutefois demeure posée la problématique qui nous a conduits à lancer notre opération « CINEMA ET EGALITE DES TERRITOIRES » :** en effet, dans le domaine du cinéma comme dans beaucoup d'autres, une partie importante du territoire ne bénéficie pas des mêmes prestations, les territoires ruraux en particulier. C'est une des raisons pour lesquelles nous organisons notre colloque à Trébois, un bon exemple de ce que pourrait être l'existence d'un cinéma dans de petites communes.

Rappelons quelques chiffres qui montrent bien qu'une action pour l'égalité des territoires est indispensable :

- Tout d'abord, rappelons que, selon l'INSEE, 41, 5% de la population n'entre jamais dans un cinéma, ce pourcentage montant à 61 % pour les agglomérations exploitantes. Quant à la présence de salles sur le territoire, constatons qu'il y a 2 612 communes de 3 000 habitants et plus, seules 1 007 sont équipées.
- Les statistiques publiées par *La Géographie du cinéma* (document CNC) indiquent que les agglomérations équipées concentrent près de 43 millions d'habitants sur 63 millions.
- 50 % de la population réside dans des communes de moins de 10 000 habitants qui génèrent 29 millions d'entrées avec un indice de fréquentation de 0, 90 %, le reste de la population ayant un indice de fréquentation de 5, 3 %.

Ces quelques éléments permettent de penser que notre démarche est justifiée d'autant que les chiffres de fréquentation corroborent cette analyse.

En effet, les départements représentant le 1/3 de la population génèrent quasiment la moitié des entrées, c'est-à-dire l'actualité du colloque dont vous trouverez le programme page 3

#### RECOMMANDATION SUR LES CONDITIONS D'EXPOSITION DES FILMS DANS LES CINEMAS MONO ECRAN.



Cette recommandation que vient de publier la Mediatrice du Cinéma Laurence FRANK-CESCHINI figure sur notre site, vous en trouverez ci-dessous les principales propositions :

\* (...) lorsque les établissements de spectacles cinématographiques concernés sont situés dans une zone concurrentielle très limitée et a fortiori lorsqu'ils sont classés Art et Essai, une meilleure prise en compte de la spécificité des exploitations de type mono-écran est nécessaire et justifie une exposition diversifiée des œuvres cinématographiques.

\* (...) L'exigence d'une programmation largement majoritaire en termes de nombre de séances, réparties de manière équilibrée sur l'ensemble de la durée d'exposition, est admise en sorte nationale pour des films à fort potentiel. Cette exigence du plein programme peut être assouplie en fonction de la durée d'exposition du film sur plusieurs semaines, du nombre maximal et de la répartition du nombre des séances, afin de ménager la possibilité d'insérer une ou plusieurs séances réservées à la diffusion d'un autre type de film, correspondant à la ligne éditoriale du cinéma et visant à répondre à l'objectif de diversité culturelle.

\* (...) d'une part, le distributeur devrait, lors de la négociation, s'attacher à tenir compte de la bonne connaissance par le cinéma de son public local, et d'autre part, le programmeur du cinéma devrait, de son côté, être réceptif à la stratégie du distributeur quant à la durée d'exploitation souhaitée du film en fonction de sa nature – et donc de son positionnement et de la concentration attendue des entrées sur la durée, aux conditions de rémunération attendues par le distributeur, à la cohérence de sa sortie (par rapport à la date de sortie nationale du film, par rapport aux placements dans des zones de chalandise similaires, aux exigences de la concurrence dans la même zone, au nombre de copies dans la zone, à la situation concurrentielle du cinéma...), à la période de l'année et au calendrier de sortie des films concurrents.

» A cet égard, la pratique extrêmement usitée avant la numérisation des salles du partage de copie entre deux cinémas mono-écran de la même zone de chalandise dès la semaine de sortie nationale et sans chevauchement horaire de séances pourrait être un moyen de répondre aux exigences du distributeur.

[www.territoires-cinema.fr](http://www.territoires-cinema.fr)

[Web](#)

[Rubrique « Rapports et Décrets »](#)

63 rue Daguerre 75014 Paris  
Tél : 01 43 29 29 29  
Fax : 01 43 29 29 29  
www.territoires-cinema.fr  
N° ISBN 122459788